

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
PORTANT EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 16 décembre 2020**

Convocation en date du : Mercredi 09 décembre 2020

Date d'affichage : 24 décembre 2020

Heure du début de séance : 18H08

Ordre du jour :

Commission 1 – PERSONNEL, FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AFFAIRES MÉTROPOLITAINES, DÉMOCRATIE LOCALE	
20-09-751-01	Demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) au titre du financement pour les véhicules électriques et hybrides à hydrogène
20-09-751-02	Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
20-09-7152-03	Résidence Autonomie - Création d'un tarif «Enfants du PAJ»
20-09-822-04	Révision du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie
20-09-717-05	Révision de l'autorisation de programme pour la réalisation de locaux sportifs et de convivialité
20-09-717-06	Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées à Tours Métropole Val de Loire pour l'exercice 2020
20-09-723-07	Exonération pour l'année 2020 des occupations du domaine public concernant les terrasses en raison de la crise sanitaire
20-09-613-08	Révision du règlement intérieur des cimetières
Commission 2 – URBANISME, GRANDS PROJETS, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉQUIPEMENTS PUBLICS, EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	
20-09-536-09	Retrait de la Ville - Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau
20-09-214-10	Décision de prise en considération et création d'un périmètre à cet effet conformément au code de l'urbanisme

Conseil municipal composé de : 33 élus

Élus présent(e)s : 29

Élus représenté(e)s : 3

Élus excusé(e)s : 1
(Mme Sheryse KUEVI)

Désignation des secrétaires de séance :

- Madame Ghislaine PLOT-MUREAU
- Monsieur David DOULET

- D'un courrier de demande ;
- De la délibération validant cette demande ;
- Du devis signé par un élu ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention de 700€ auprès du SIEIL pour le financement des deux vélos à assistance électrique.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) au titre du financement pour les véhicules électriques et hybrides à hydrogène.

2 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Rapporteur : Mathias RAIMBAUD

La commune remplit les conditions pour prétendre au soutien financier de l'État pour la réalisation de projets d'investissement, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Au vu des opérations traditionnellement éligibles et des attentes de l'État quant à un commencement d'exécution dans l'année, il est proposé que soit présentée une demande de subvention pour les projets suivants.

Un premier projet concerne la réalisation de travaux d'aménagement d'un Point Accueil Jeunes avec rénovation thermique et extension d'un bâtiment communal. Les travaux, d'un montant estimé à 280 000 € HT, consisteront principalement à rénover le bâtiment communal existant et à créer une extension à ce même bâtiment. Une subvention de l'ordre de 40 % soit 112 000 € HT est sollicitée.

Un second projet concerne la réalisation de travaux d'aménagement d'un éco-lieu. Les travaux, d'un montant estimé à 240 000 € HT, consisteront principalement à rénover le bâtiment en proposant un espace de co-working et des ateliers pouvant accueillir des associations ou des start-up spécialisées dans la transition écologique. Une subvention de l'ordre de 40 % soit 96 000 € HT est sollicitée.

Ces projets pourront faire l'objet d'autres demandes de subvention.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

3 - Résidence Autonomie - «Création d'un tarif «Enfants du PAJ»

Rapporteur : Christine BREYSSE

Il convient de créer un tarif pour les enfants du Point Accueil Jeunes qui prennent leur repas du midi à la résidence Autonomie. Le tarif proposé est de 3,29 € comme pour les enfants qui utilisent le service de la restauration scolaire.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision de la Résidence Autonomie - Création d'un tarif «Enfants du PAJ».

L'autorisation de programme doit être augmentée à 2 680 000 € afin de tenir compte :

- de l'impact de la crise sanitaire Covid 19,
- de l'ajout du coût de la démolition du vestiaire existant,
- de l'intégration des travaux extérieurs (espaces verts) non prévus initialement,
- de l'ajout du coût du mobilier permettant d'équiper du bâtiment.

Malgré cette évolution, le reste à charge de la commune n'est que de 38,6 % de la dépense prévisionnelle.

Il est donc proposé :

- d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme (estimée à 2.550.000 euros en 2019) à 2.680.000 euros
- de modifier les CP pour la réalisation de locaux sportifs et de convivialité de la manière suivante, compte tenu des évolutions survenues sur ce projet :

Autorisation de programme n°BP19-1 : Équipements sportifs et de convivialité
Opération d'équipement n°330

Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2019	2020	2021
Montant			
2 680 000	63 516	1 000 000	1 616 484

Financements prévisionnels		
Nature	Montant	%
FCTVA	439 627	16,40 %
Région CRST	605 700	22,60 %
TMVL (fds de concours)	360 157	13,44 %
Département F2D	180 000	6,72 %
Fédération de football	60 000	2,24 %
Commune	1 034 516	38,60 %
Total	2 680 000	100,00 %

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision la révision d'une autorisation de programme pour la réalisation de locaux sportifs et de convivialité – Bâtiment passif.

6 - Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées à Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : Alain PACHET

Les obligations en matière comptable, notamment en matière d'amortissement entraînent une diminution de l'autofinancement de la section de fonctionnement des collectivités locales au profit de nouvelles recettes en section d'investissement. En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement, obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement.

Toutefois, cela implique des contraintes sur la section de fonctionnement qui doit dégager les marges pour financer ces amortissements.

La contribution de la commune versée annuellement à Tours Métropole Val de Loire au titre des transferts de charges et pour la réalisation des travaux de voirie (500 000 € HT/an) s'analyse comme une subvention d'équipement et est amortie annuellement sur une durée de 15 ans (soit 33 300 € /an), le maximum réglementaire étant de 30 ans. S'y ajoutent les éventuels fonds de concours complémentaires. L'amortissement des montants versés chaque année à TMVL se cumule sur la durée.

- Se rajoute «les français expatriés inscrits sur les listes électorales de la commune».

Condition d'acquisition d'une concession ou d'une case de columbarium :

- Modification de l'âge. On passe de 65 à 70 ans.
- Rajout de la gratuité pour les enfants de moins de sept ans

Police intérieure :

- Partie qui décrit et énumère de façon plus détaillée les conditions d'accès, les interdictions et les comportements à l'intérieur du cimetière.
- Rajout de l'interdiction de s'asseoir en dehors des endroits prévus à cet effet (art 9)
- Rajout de l'interdiction d'entrer aux personnes sous l'emprise de stupéfiants (art 10)

Modification de concession :

- Précision sur la rétrocession de concession

Police des Travaux :

- Il est précisé que les travaux (tels que les construction de caveaux, les poses de monument, les gravures) doivent se faire en dehors des cérémonies

Reprise des emplacements :

- Indication de la procédure de reprise des terrains communs et des emplacements concédés.

Jardin du souvenir :

- Il est précisé que la dispersion doit être réalisée par une personne habilitée

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil municipal décide d'adopter la décision la révision du règlement intérieur des cimetières.

9 - Retrait de la Ville - Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau

Rapporteur : Filipe Ferreira-Pousos

La commune a été membre pendant plusieurs années de l'association de défense des communes riveraines de la Loire, devenue en 2018, l'association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau, dont le siège est situé à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps.

Compte tenu de l'évolution législative et réglementaire (transfert à Tours Métropole Val de Loire des compétences GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations - en 2018 et, assainissement des eaux pluviales en 2017), il n'apparaît plus pertinent de faire partie de cette association.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association, la commune peut se retirer de l'association par délibération de son Conseil Municipal.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

A l'unanimité, par 32 voix pour, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision du retrait de la Ville - Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau.

La séance est levée à : 19H05

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.



Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ